

3, Le Champ aux Alouettes - 19700 SEILHAC
Tél. : 05 55 27 06 49
Fax : 05 55 27 01 73
Email : correze@hoche.com

www.hoche.com

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

COS

Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités territoriales de la Corrèze et établissements publics de la Corrèze

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Ce rapport contient 18 pages

Autre bureau : 2, bd Edouard Lachaud - Résidence le Louvre
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 55 74 38 46 - Fax 05 55 27 01 73
Email : correze@hoche.com

Siège social : Cré@vallée Nord - 371, bd des Saveurs
CS30001 - 24059 PERIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 08 88 88
Email : hoche@hoche.com

HOICHE ET ASSOCIÉS CORRÈZE - SARL AU CAPITAL DE 12 000 € - RCS PÉRIGUEUX 485 295 687 - SIRET 485 295 687 00035 - APE 6920Z

Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités territoriales de la Corrèze et établissements publics de la Corrèze,

En abrégé « COS »

Siège social : 19 C Route de Champeau – 19 007 TULLE CEDEX

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « COS », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seilhac,

Le 15 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes

HOCHE & Associés CORREZE

Signé par Jean-Luc Rousseau
Le 15/10/24

ID: tx_wnQBQ9Z75e9P

Jean-Luc ROUSSEAU



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	41 913,60	24 199,97	17 713,63	1,23	17 880,00	1,15
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 574,81	5 574,81			216,58	0,01
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	398 444,32	14 053,75	384 390,57	26,78	393 511,75	25,26
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	445 932,73	43 828,53	402 104,20	28,01	411 608,33	26,42
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	6 867,36		6 867,36	0,48	3 194,42	0,21
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	944,59		944,59	0,07	9 614,31	0,62
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 848,84		1 848,84	0,13	710,00	0,05
. Personnel	28,03		28,03	0,00		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	66 769,50		66 769,50	4,65		
Valeurs mobilières de placement	10 900,00		10 900,00	0,76	10 900,00	0,70
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	943 893,40		943 893,40	65,76	1 114 666,07	71,55
Charges constatées d'avance	2 101,90		2 101,90	0,15	7 233,93	0,46
TOTAL (II)	1 033 353,62		1 033 353,62	71,99	1 146 318,73	73,58
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 479 286,35	43 828,53	1 435 457,82	100,00	1 557 927,06	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 349 903,12	94,04	1 336 399,76	85,78
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	10 355,28	0,72	13 503,36	0,87
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	1 360 258,40	94,76	1 349 903,12	86,65
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 976,85	0,35		
TOTAL (II)	4 976,85	0,35		
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 723,37	0,96	130 758,85	8,39
Autres	56 499,20	3,94	76 833,09	4,93
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			432,00	0,03
TOTAL(IV)	70 222,57	4,89	208 023,94	13,35
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 435 457,82	100,00	1 557 927,06	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises		578 859,41		578 859,41	100,00	538 329,04	100,00	40 530	7,53
Production vendue de biens									
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.		578 859,41		578 859,41	100,00	538 329,04	100,00	40 530	7,53
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Cotisations				781 972,80	135,09	739 569,56	137,38	42 403	5,73
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits				1 804,78	0,31	887,64	0,16	917	103,38
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation				783 777,58	135,40	740 457,20	137,55	43 320	5,85
Total des produits d'exploitation (I)				1 362 636,99	235,40	1 278 786,24	237,55	83 850	6,56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés				9 047,20	1,56	3 105,33	0,58	5 942	191,37
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				90,00	0,02	1 666,00	0,31	-1 576	-94,59
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)				9 137,20	1,58	4 771,33	0,89	4 366	91,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion				47 746,50	8,25			47 746	N/S
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)				47 746,50	8,25			47 746	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)				1 419 520,69	245,23	1 283 557,57	238,43	135 963	10,59
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL				1 419 520,69	245,23	1 283 557,57	238,43	135 963	10,59
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises				995 868,40	172,04	857 980,18	159,38	137 888	16,07
Variations stocks de marchandises				-3 672,94	-0,62	1 602,22	0,30	-5 274	-329,20
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés				1 731,45	0,30	2 466,94	0,46	-735	-29,80
Services extérieurs				14 542,57	2,51	4 958,65	0,92	9 584	193,30
Autres services extérieurs				107 407,88	18,55	98 487,48	18,29	8 920	9,06
Impôts, taxes et versements assimilés				2,93	0,00			2	N/S
Salaires et traitements				532,22	0,09			532	N/S
Charges sociales				6 739,10	1,16	8 081,30	1,50	-1 342	-16,60
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association				268 034,33	46,30	292 997,80	54,43	-24 963	-8,51

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 842,55	0,66	523,67	0,10	3 319	634,61
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	1 913,61	0,33	196,48	0,04	1 717	876,02
Total des charges d'exploitation (I)	1 396 942,10	241,33	1 267 294,72	235,41	129 648	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	6 324,46	1,09	2 395,49	0,44	3 929	164,05
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	6 324,46	1,09	2 395,49	0,44	3 929	164,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	4 976,85	0,86			4 976	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 976,85	0,86			4 976	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	922,00	0,16	364,00	0,07	558	153,30
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 409 165,41	243,44	1 270 054,21	235,93	139 111	10,95
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	10 355,28	1,79	13 503,36	2,51	-3 148	-23,30
TOTAL GENERAL	1 419 520,69	245,23	1 283 557,57	238,43	135 963	10,59

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

L'association a pour objet :

- 1) de rechercher les conditions matérielles d'existence des familles du personnel des Collectivités Territoriales et de leur Etablissements Publics, et d'intervenir au titre de son fonds social,
- 2) de contribuer par des moyens appropriés au développement et à la création d'oeuvres sociales en faveur des personnels intéressés,
- 3) de recevoir les participations financières des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics,
- 4) de faciliter les recours au crédit dont certains adhérents peuvent avoir besoin, soit pour des réalisations collectives de caractère social, soit pour accéder à la propriété de leur logement, soit pour effectuer tous travaux sur des immeubles leur appartenant, etc...
- 5) d'assister les familles dans les circonstances difficiles qu'elles peuvent traverser, de participer à l'envoi d'enfants en vacances, etc...

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 435 457,82 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 10 355,28 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances des usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	38 454	3 460		41 914
Immobilisations corporelles	5 575			5 575
Immobilisations financières	401 331	223 691	226 578	398 444
TOTAL	445 360	227 150	226 578	445 933

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 454	3 460		41 914
TOTAL I	38 454	3 460		41 914
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 575			5 575
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	5 575			5 575
TOTAL GENERAL (I+II)	44 029	3 460		47 488

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**PRETS SOCIAUX :**

la valeur au 31/12/2023 de 398 444,32 euros correspond au capital plus frais de gestion restant dus (N-1 : au 31/12/2022 = 401 331,04 euros).

Prêts accordés en 2023 = 219 580,00 euros.

Frais de gestion sur prêts accordés en 2023 = 4 110,85 euros.

Prêts et frais de gestion remboursés en 2023 = 226 577,57 euros.

Solde des prêts restant dus (inclus frais de gestion) = 398 444,32 euros (dont 237 859,16 à plus d'un an).

Provision pour prêts "douteux" :

Montant des prêts considérés comme douteux = 16 359,24 euros et faisant l'objet de procédures en injonction de payer ou autres.

Provisions calculées et comptabilisées au 31/12/2023 = 14 053,75 euros.

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	66 770
TOTAL	66 770

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 336 400	13 503			1 349 903
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	13 503	-13 503	10 355		10 355
Dont générosité du public					
Situation nette	1 349 903		10 355		1 360 258
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 349 903		10 355		1 360 258
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		4 977		4 977
TOTAL II		4 977		4 977
TOTAL GENERAL (I+II)		4 977		4 977
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		4 977		

provisions pour risques et charges :

Suite au changement de fournisseur "chèques déjeuners" fin 2023, et après information aux usagers, toutes les cartes ont été déchargées et ce profit a été restitué au COS (ce qui représente une valeur de 47 746,50 euros - passée en produits exceptionnels sur 2023 et remboursée au COS début 2024)

;

Il a été passé au 31/12/2023 une provision pour risque et charge d'un montant de 4 976,85 euros ; représentant le risque de restitution aux adhérents du COS : soit 50% des sommes dépassant par carte et par usager 300 € .

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 723	13 723		
Dettes fiscales & sociales	3 129	3 129		
Dettes sur immobilisations	3 460	3 460		
Autres dettes	49 910	49 910		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 223	70 223		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 874
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	8 874

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	47 747
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	4 977
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

5.2 - Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'Association utilise les locaux du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale de la Corrèze à titre gratuit.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze refacture au Comité des Oeuvres Sociales une participation aux dépenses de télécommunications, moyens logistiques, machine à affranchir et charges de copropriété afférentes à l'immeuble occupé (montants refacturés pour 2023 = 8 094,98 euros ; pour 2022 N-1 = 8 832,30 euros).